[24r., 51.tif]

. Apres 5h. chez l'Empereur. Il parut que Sa Majesté se rendoit a ma raison de ne pas exempter la Galicie du dividende commun. Elle ecouta même avec tolerance mes objections contre les loix prohibitives, je lui dis que la liberté des echanges devoit etre inseparable du dividende commun de l'impot puisque celuici ne se payoit avec facilité que moyennant la vente libre des productions. Chez le grand Chambelan, j'y trouvois le Pce Paar, la Marquise, Me de Fekete, Me de Buquoy, Edling et l'Ambassadeur d'Espagne qui y avoient diné. Les traineaux revinrent de Schoenbrunn a 6h. ½ precedé chacun de deux flambeaux. Il y en avoit 19. Pce Auersberg et l'Ambassadrice N° 1. Archiduc et Archiduchesse n° 15. Chotek et Me d'Aspremont n° 18. Gund.[acre] Coll.[oredo] et la Pesse Schwarzenberg n° 19. De retour chez moi Schimmelfennig m'annonça que le vieux Hofrath Puechberg venoit de mourir a l'age de 8[0]. ans. C'etoit un homme profond dans la Comptabilité, tres au fait de l'Autriche, et de ses usages. D'ailleurs attaché jusqu'a l'opiniatreté a ses prejugés en faveur du regime prohibitif. Commencé a lire le